

Bulletins municipaux 2021

octobre 2021

SLAM COVOITURAGE : LA SOLUTION DE COURT-VOITURAGE DE L'AGGLO !

Saint-Lô Agglo, dans le cadre de sa politique mobilité, souhaite permettre aux individus et aux entreprises de satisfaire leurs besoins de déplacement et d'accès avec des offres de transport équitables entre elles et compatibles avec la préservation de l'environnement.



Après SLAM Bus, le réseau de transport urbain et SLAM Transport à la Demande, qui permet de répondre à des besoins individuels de transport, **Saint-Lô Agglo lance SLAM Covoiturage** afin de favoriser le court-voiturage sur son territoire.

Alors que 85% des déplacements sont réalisés en voiture individuelle, l'Agglo propose **une nouvelle solution pratique et durable** accessible **pour les + de 18 ans** pour les trajets ayant pour origine ou destination l'une des **61 communes du territoire**: **SLAM COVOITURAGE avec l'Appli KAROS**.

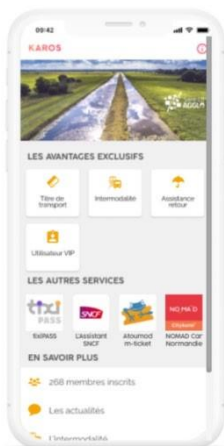
Cette solution permet de pratiquer le covoiturage pour des trajets courts.

Ce nouveau service cible **les trajets domicile-travail, école-domicile pour les étudiants** mais également les trajets pour se rendre à des événements tels que les festivals, les événements sportifs,

...

SLAM Covoiturage offre une solution de partage des trajets pour **favoriser la transition écologique sur le territoire et permettre aux usagers de faire des économies** :

- ✓ Réduire l'impact carbone de nos trajets
- ✓ Baisser la consommation des énergies fossiles
- ✓ Réduire ses frais de transport par le partage



Une solution simple : pour court-voiturer, que vous soyez conducteur ou passager, il suffit de :

- télécharger l'application Karos sur votre smartphone,
- renseigner vos coordonnées et les trajets que vous souhaitez réaliser en tant que conducteur ou passager.

L'application se charge de vous proposer les meilleures solutions de courtvoiturage sur votre trajet. En quelques clics, vous validez la solution qui vous convient.

Conducteur ou passager : quels trajets, à quels prix ?

Pour le conducteur, recevez : **minimum 2 € / Passager** + 0.10 centimes/km au-delà de 25 km
Pour le passager, payez : **1,05 € /trajet jusqu'à 25 km** + 0.10 centimes/km au-delà de 25 km Le passager paie 1,05 € et l'Agglo abonde les 0,95 € restants, **dans la limite de 2 trajets/jour.**

Les paiements des trajets sont sécurisés et s'effectuent par l'intermédiaire de l'application Karos.

SLAM TRANSPORT À LA DEMANDE : ÉVOLUTIONS DU SERVICE

Rappel des règles et du fonctionnement du service de transport à la demande

AU PREALABLE INSCRIPTION

Je m'inscris au service TAD à l'agence **SLAM**

Slam
SAINT-LÔ AGGLO MOBILITÉS

adresse
2, rue de la Laitière Normande
50000 Saint-Lô

lundi > vendredi : 8h45 - 12h30 | 13h30 - 18h00 / samedi : 8h45 - 12h30

1 RÉSERVATION

Je réserve au **02 33 05 05 05** ou sur **saint-lo-agglo.fr**

Réservation obligatoire :

- 18h max pour une prise en charge le lendemain,
- le vendredi 18h max pour le lundi.

Sous réserve de place disponible au créneau horaire demandé.

2 TRAJET

Je vais prendre mon TAD

- soit devant mon domicile,
- soit à un point matérialisé TAD.

lundi > samedi : 7h00 - 19h00

1.05€ LE TRAJET
(nichet de bus)

QUELQUES RÈGLES D'USAGES :

- trajet entre le domicile et un point de dépose TAD,
- **maxi 4 trajets par semaine** (du lun au sam),
- **annulations** en contactant l'agence SLAM au plus tard 2h avant le déplacement initialement programmé,
- **2 zones nord/sud non franchissables sur le même trajet**,
- **groupage privilégié**, après avoir informé l'usager dans la limite de +/- 15 min,
- correspondance possible avec 1 **ligne de bus urbaine** pendant 1 heure,
- **gratuité des voyages pour les accompagnateurs** (à titre d'assistance) des personnes possédant la carte mobilité inclusion (CMI) mention invalidité (à préciser lors de l'inscription et de la réservation),
- tout trajet doit être supérieur à 1 km,
- se trouver 5 min avant l'horaire convenu sur le domaine public ou à l'arrêt TAD.

Les évolutions du service :

- **Restreindre l'utilisation du SLAM TAD pour les jeunes de moins de 18 ans.** L'utilisation sur les heures scolaires pour les – de 18 ans n'est plus autorisée car le réseau NOMAD scolaire répond à ce besoin. SLAM TAD leur est toujours ouvert les mercredis après-midi, samedis et pendant les vacances scolaires.
- **Modifier le découpage zone nord / sud pour deux communes :** La-Barre-de-Semilly et Saint-Pierre-de-Semilly afin que celles-ci soient sur la même zone que Saint-Jean-d'Elle
- **Optimiser le taux de groupage** en ajoutant dans le règlement la possibilité d'inclure un ou plusieurs arrêts intermédiaires afin de prendre en charge ou déposer d'autres passagers
- Ne permettre l'**annulation** qu'auprès de l'agence et au maximum la veille avant 17h30
- Instaurer des **pénalités financières et suspension** pour les usagers qui n'annulent pas dans les temps ou qui ne se présentent pas au rendez-vous.

